



Assurance invalidité à l'intention des cadres

➤ Votre actif financier
le plus important
est-il assuré de façon
adéquate?



En tant que cadre clé, qu'est-ce qui compte le plus pour vous?

Votre revenu contribue au maintien du style de vie de votre famille et à l'atteinte de nombreux objectifs en couvrant les dépenses liées :

- À votre lieu de résidence ou de séjour (p. ex., maison, chalet, vacances)
- Aux besoins de vos personnes à charge (p. ex., épicerie, études, loisirs, soins à apporter à un parent vieillissant)
- À la croissance de vos actifs (p. ex., épargne-retraite, emprunt aux fins d'investissement)

Si vous deveniez soudainement invalide :

- La situation de votre famille serait-elle amenée à changer?
- Seriez-vous en mesure de préserver vos divers programmes d'épargne (p. ex., fonds d'urgence, régimes de retraite, régimes études des enfants)?
- Auriez-vous les moyens de continuer à rembourser vos emprunts?
- Quelles seraient les répercussions à long terme d'une liquidation partielle de vos actifs?

Le fait d'assurer adéquatement votre revenu est la fondation même qui contribuera à assurer que vos objectifs financiers ne soient pas compromis et que vos actifs soient préservés, même si un changement de votre état de santé vous empêchait de travailler.

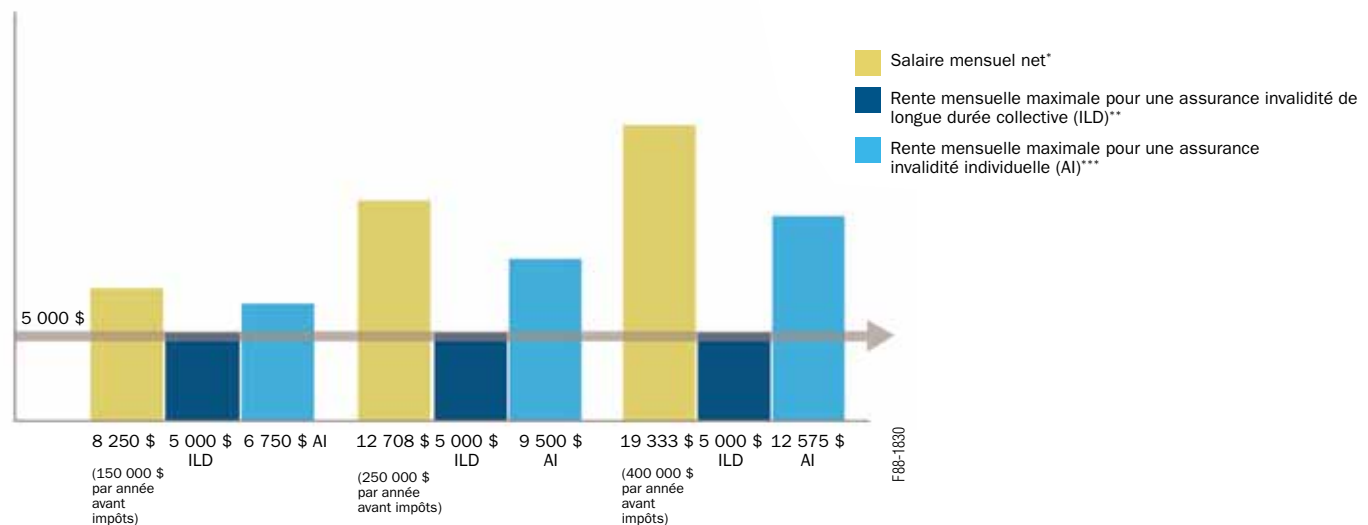


Quelle est votre situation actuelle?

Peut-être êtes-vous déjà couvert aux termes d'une assurance invalidité de longue durée (ILD) collective. Il convient alors de se demander si cette protection :

- Couvre toutes vos sources de revenu admissible (p. ex., les commissions et les primes)
- Fixe un montant maximal de rente
- Permet le rajustement annuel des taux

En examinant les avantages de l'assurance parallèlement à la protection dont vous bénéficiez actuellement, nous pourrions constater certaines lacunes en ce qui a trait à votre ratio de remplacement du revenu.



*En supposant un taux d'imposition moyen de 34 pour cent pour un revenu annuel de 150 000 \$, de 39 pour cent pour un revenu de 250 000 \$ et de 42 pour cent pour un revenu de 400 000 \$.

**Exemple basé sur une rente ILD non imposable
• 66,67 pour cent de la rémunération avant impôts
• Rente mensuelle maximale de 5 000 \$

L'exemple ci-dessus n'est fourni qu'à des fins d'illustration. Les situations peuvent différer selon les circonstances particulières de chacun.



Qu'est-ce qui vous préoccupe?

Avant une indemnisation	Que votre protection reflète votre revenu actuel?
	Que la prime augmente au fur et à mesure que vous vieillissez?
	Que votre assureur modifie les modalités de votre protection?
	Qu'un changement de votre état de santé vous rende inadmissible à une protection accrue?
Durant une indemnisation	Pouvoir disposer d'un revenu suffisant qui vous permette de maintenir votre niveau de vie?
	La perte de vos rentes si vous avez la capacité d'occuper un autre emploi?
	Les conséquences de l'inflation sur les rentes qui vous sont versées?
	La perte de vos rentes si vous retournez au travail à temps partiel?
	La prolongation du versement des rentes après l'âge de 65 ans?
Après une indemnisation	Perdre le montant versé à titre de compensation de l'inflation que vous pourriez obtenir pendant votre invalidité?
	Faciliter la transition d'un point de vue financier à votre retour au travail?
Aucune demande d'indemnisation	La dépense que représente le paiement d'une prime si vous n'étiez jamais frappé d'une invalidité?

Saviez-vous qu'une personne occupe en moyenne sept emplois au cours de sa vie?*. Si votre carrière prend un tournant, une assurance invalidité individuelle non résiliable pourrait être totalement transférable et vous être offerte à des taux garantis jusqu'à l'âge de 65 ans, à moins que vous ne choisissiez de modifier votre protection.

Veillez à protéger adéquatement votre capacité à gagner un revenu, l'un des principaux actifs financiers de votre famille.



Combien ça coûte?

Ce qu'il en coûte pour assurer une partie de votre revenu est déterminé par le type de régime ainsi que par de nombreux autres facteurs. Tout régime peut être adapté à votre situation particulière.

Selon l'ampleur de la protection (p. ex., montant de la rente mensuelle, période d'indemnisation, période d'attente avant le début du paiement des rentes, avenants de garantie facultative, âge, profession, etc.), la prime représente en général un montant équivalant à un taux variant entre un et neuf pour cent** de votre rémunération brute pour une protection individuelle.

Une protection inadéquate pourrait avoir une incidence considérable sur les objectifs que vous vous êtes fixés. Il est préférable de souscrire une protection avant qu'un problème de santé survienne et entraîne possiblement le rejet de votre proposition, l'imposition d'une surprime ou l'ajout d'un avenant d'exclusion.

*Statistique Canada : Job Stability and Labour Market Flexibility, 2006

**Le montant de la prime dépend de divers facteurs tels l'âge, le sexe, la situation fumeur/non-fumeur, la profession, les antécédents médicaux, le montant de la protection et les modalités du régime. Pour les besoins de l'exemple, on suppose la souscription d'une police Protection Niveau de vie de la Canada-Vie par un assuré de classe professionnelle 4A, non-fumeur et posant un risque normal.

- Le pourcentage le plus faible est établi selon les critères suivants : homme âgé de 30 ans, revenu annuel de 75 000 \$, rente mensuelle de 4 100 \$, période d'attente de 90 jours et période d'indemnisation jusqu'à l'âge de 65 ans.

- Le pourcentage le plus élevé est calculé en fonction des facteurs et des avenants facultatifs suivants : femme âgée de 50 ans, revenu annuel de 250 000 \$, rente mensuelle de 9 500 \$, période d'attente de 90 jours, période d'indemnisation jusqu'à l'âge de 65 ans, avenants Propre profession, Invalidité partielle, Coût de la vie (maximum de 8 % par année), Égalisateur des frais, Facilitateur pour la vente d'entreprise pour un montant de 20 000 \$, Remboursement de la prime (50 %), Rente viagère en cas d'accident et Rente viagère décroissante en cas de maladie et Mort ou mutilation accidentelles pour un montant de 400 000 \$.

Source : Logiciel d'illustrations Zoom 14.0 d'Agora^{MC} Canada-Vie.

Pour aider à protéger l'un de vos actifs financiers les plus importants, la Canada-Vie vous propose des solutions adaptées à vos besoins.

 Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada-Vie et ses produits, visitez www.canadavie.com. Pour savoir comment l'assurance invalidité peut répondre à vos besoins, demandez à votre conseiller de vous fournir une illustration.

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

Ensemble, on va plus loin^{MC}